

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017
(accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention tripartite pour la réalisation de travaux de renforcement et/ou de
sécurisation de fils nus basse tension sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS
rue du Docteur Picquenard**

ENEDIS, concessionnaire du réseau électrique basse tension, envisage de sécuriser et de renforcer en 2017 la desserte électrique d'abonnés situés rue du docteur Picquenard. Dans le cadre de la convention entre le Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère (SDEF), ENEDIS et la ville de Quimper, la ville de Quimper autorise ENEDIS à réaliser les travaux désignés dans la convention en technique aérienne sur les supports existants à la place d'une technique discrète ou souterraine.

La convention a pour objet d'autoriser ENEDIS à réaliser les travaux visés à l'article 2 en technique aérienne sur poteaux existants ou remplacés à la place d'une technique discrète ou souterraine.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accepter le projet de réalisation des travaux ENEDIS rue du docteur Picquenard pour la réalisation de travaux de renforcement et/ou de sécurisation des fils nus basse tension sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer la convention tripartite pour la réalisation de travaux de renforcement et/ou de sécurisation de fils nus basse tension sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS.